

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

---

RÉPARTITION DES CONSEILLERS DE L'ASSEMBLÉE DE GUYANE - (N° 3430)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL1

présenté par  
M. Lénaïck Adam, rapporteur

-----

### TITRE

Au titre de la proposition, substituer aux mots :

« conseillers de »,

les mots :

« sièges de conseiller à ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.